

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(11\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 8 avril 1870](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 8 avril 1870

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre

[Joly](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[8 avril 1870](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

Résumé

À propos du compte des affaires entre Godin et Cantagrel et de la rémunération de ce dernier : Godin est offensé par la proposition d'un arbitrage par un tiers et souhaite s'entendre directement avec Cantagrel. Godin indique qu'il faudra faire copier à ses frais le brevet de Joly pour lui remettre, si celui-ci le demande.

NotesLa lettre de Godin répond à celle de François Cantagrel du 7 avril 1870,

conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 17 (2) c), dans laquelle celui-ci reproche à Godin d'exiger de lui un travail sans rapport avec une rémunération de 60 F par mois et propose une médiation de leur différend par deux de leurs amis.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Joly et Cie](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Cantagrel, François (1810-1887)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriérisme
- Ingénieur
- Politique

Biographie Ingénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec Maria Josépha Elisabeth Conrads (vers 1831-), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII^e arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

Nom Joly

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie L'un des deux frères Amédée et Arthur Joly qui forment après 1845 la société Joly frères et Cie pour exploiter des filatures à Saint-Quentin (Aisne) et la filature de La Bussière à Flavigny-le-Grand (Aisne) près de Guise.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (11)

Collation1 p. (17r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 18/11/2021

Dernière modification le 26/04/2023

17

Quis le 5 avril 1840

Mon cher Cantagrel

et ne s'agit pour moi ni
d'erreur de chiffres ni d'erreur
d'appréciation il s'agit du fond même
de nos conventions sur ce point
des arbitres sont priés de faire
des arbitres entre nous aurais je
une fois raison que ce serait m'infliger
une punition. on fait d'apprécier
bien je m'en tiens à la nôtre mais
je n'enrais pas dire

quand au brevet joly si cest à moi
qu'il a remis un dessin le plus simple
est de faire lever à mes frais copie
de son brevet au conservateur et
de le lui remettre cest ce que je
fais si joly me le remet
C'est bien à vous

Godefr.